

Marseille, le 19 - 8^{bre} 1814 -

Monsieur P^{re} h^{er} Rousse Marseille

La Paix ayant consolidé la base de toutes les fortunes, et rendu au Commerce son existence, Nous avons l'honneur de vous aviser que nous reprenons le cours de nos affaires, et allons leur donner l'extension dont elles sont susceptibles. Elles continueront d'avoir pour objet toutes les branches de la Commission.

Notre Atelier de Filature et Teinture de Coton, sia de Aix; Département des Bouches-du-Rhône, n'a jamais suspendu ses travaux, nonobstant les circonstances les plus pénibles. En ce moment, il jouit d'une activité qui atteste la préférence que lui mérite la bonne qualité de ses produits.

Des Capitaux et des Fonds suffisans garantissent la bonne fin de toutes nos Entreprises, qui, d'ailleurs, seront conduites d'après les données acquises par une longue expérience, et selon les principes d'honneur qui nous animeront constamment.

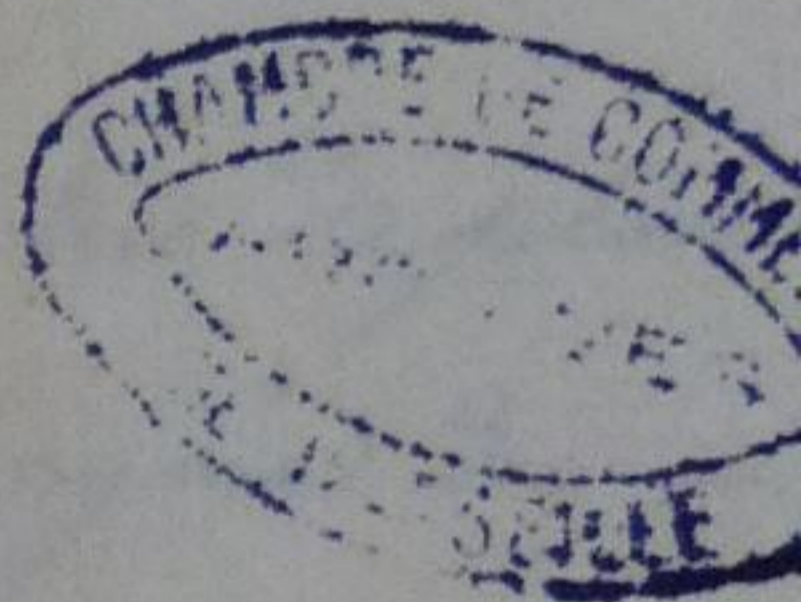
Nous osons donc espérer, Monsieur, que vous voudrez bien nous accorder votre bienveillance, agréer l'offre de nos services et recevoir l'assurance de la considération avec laquelle

Nous avons l'honneur d'être,

Vos Dévoués Serviteurs.

Paillason & Co

C. N. P.



Marseille le 19

Monsieur P^{re} h^{re} Roux

L'Envoi de la Circulaire ci-jointe est un
nous devons à la Comptabilité que vous avez eu
Aucunement nous eussent mis à même de retirer
de nos mains un Capital & Intérêts.

Nous remplissons ce Devoir avec d'autant
que fût la Comptabilité de votre part à être plus
meilleures prouées. Bien que nous fussions sur
votre confiance, nous n'osions cependant nous
aussi entière, permettre moi de vous en remercier.

Nous n'avons pas fait de suivre les
de nos affaires durant notre liquidation, de
et tel, qui nous encourage à solliciter de
vous prouver nous l'avons comme par le passé
toujours.

Nous mettrons le comble à nos Bontés
nous accuser réception de la présente & si
Assurances de l'attachement avec lequel nous
l'honneur d'être, Vos Dévoués

Paillan